

» A lire lundi

**NYON** Les jeunes en réinsertion créent avec Pro-Jet une petite entreprise de nettoyage dont les employés sillonnent la région à bord d'un tricycle écolo.

EN BREF

Collision près du Moulin du Choc

**ACLENS** L'accident est survenu hier vers 13 h 15, alors qu'un orage détrempait la route entre Aclens et le Moulin du Choc. Dans un virage à droite, le conducteur d'une camionnette a dévié de sa trajectoire et n'a pu éviter une voiture qui arrivait en sens inverse. Sous l'effet du choc, cette dernière s'est retrouvée dans le talus bordant la route. Sa conductrice, une habitante de la région âgée d'une cinquantaine d'années, est restée prisonnière de l'habitacle. Les pompiers de la région morgienne ont mis une heure à la dégager. La blessée, dont les jours ne sont pas en danger, a été emmenée au CHUV en hélicoptère. Quant au conducteur de la camionnette, il n'a presque rien. La route a été fermée jusqu'à 16 h. **M. S.**

Pas de halte à la croissance

**GENOLIER** Le plan partiel d'affectation (PPA) au lieu-dit La Montau (construction de 15 bâtiments pour 25 logements) a suscité un long débat, jeudi, au Conseil communal. Dans son rapport de minorité, André Darmon s'opposait à ce projet. Le village ayant presque doublé sa population entre 1984 et 2008, il estimait qu'il fallait donner un coup de frein au développement pour préserver les terres agricoles et la qualité de la vie des habitants. Plutôt que de céder à la pression démographique et spéculative, la Municipalité devait, selon lui, mener une réflexion globale de l'extension du village. Le PPA a néanmoins passé la rampe, par 21 oui contre 17 non. **M. S.**

«Le Phoque» à la barre des Pirates de Rive

**NYON** Pour succéder à Antoine Pollet, patron des Pirates décédé en mai dernier, la confrérie a élu Jean-Marie Dumartheray.



Il y a huit jours, les Pirates de Rive ont procédé à l'élection de leur patron (président de la société). Trois candidats étaient en lice. **Jean-Marie Dumartheray** a devancé ses adversaires d'une seule voix. Surnommé «Le Phoque», Jean-Marie Dumartheray est bien connu des amateurs du lac puisqu'il a été garde-port durant dix-sept ans. Retraité de la voirie, «Le Phoque» peut se consacrer pleinement à ses loisirs: «J'habite les hauts de la ville, mais je suis un gars de Rive. J'ai du temps pour la confrérie.» **Y. M.**

Epinglée par le fisc, Morges veille au cachet des artistes

SPECTACLES

Après un contentieux portant sur 53 000 francs, réglé à l'Etat, la ville a dû revoir l'imposition à la source des gens de scène étrangers.

JEAN-MARC CORSET

De nombreux artistes étrangers se produisant à Beausobre, notamment au festival Morges-sous-Rire, la ville s'est fait épingler par le fisc vaudois pour avoir été trop «généreuse» avec eux. Sans le savoir. Le contentieux portait sur un montant de près de 53 000 francs, principalement sur les années fiscales 2007-2008, comme l'indiquait hier le *Journal de Morges*, qui révélait cette histoire. Toutefois, l'ardoise a été réglée à la fin de l'an dernier.

Organisateur percepteur

La plupart des artistes – mais cela concerne également les sportifs et les conférenciers – qui ne sont pas domiciliés en Suisse se voient retenir un impôt à la source sur leurs différents revenus, comprenant le cachet, les honoraires versés au manager ainsi que les prestations en nature (transport ou hôtel, par exemple). C'est l'organisateur qui perçoit cet impôt, dépendant des différentes conventions de double imposition établies avec les pays où résident les artistes. Et c'est lui qui reverse la recette à l'administration des impôts. La commune de Morges gérant



DANS LES BRAS DU FISC

La Française Florence Foresti, qui s'est produite en spectacle à Beausobre, n'échappe pas à la règle. Son cachet et tous ses gains perçus à Morges doivent être taxés. Avec ou sans humour!

par un changement de pratique dans les milieux artistiques, difficile à appréhender en termes fiscaux. La ville de Morges avait en effet l'habitude de s'enquérir du cachet de l'artiste afin de

ne concerne cependant que les artistes, soit les personnes qui se produisent sur scène. Ceux-ci peuvent naturellement déduire les dépenses – y compris les salaires – nécessaires pour mettre sur pied la représentation.

Pratique mal cernée

La détermination de la part des revenus des artistes est ainsi plus large mais également plus complexe. Il manque parfois des éléments de preuve. Suite aux négociations de la Municipalité de Morges avec le Département des finances de Pascal Broulis, la pratique serait en train d'être assouplie, selon Eric Züger, car le canton de Vaud s'est avéré l'un des plus gourmands envers le monde du spectacle.

Généralement, cette question fiscale pose problème aux nouveaux organisateurs, peu au fait de cette pratique, bien qu'elle

soit expliquée dans un guide mis à disposition par le fisc sur internet...

Le festival LongTRock n'a ainsi pas échappé à la règle. Mais, selon son porte-parole, Sa-

muel Grosclaude, des contacts avaient été noués assez tôt avec l'autorité fiscale, ce qui a permis d'éviter de mauvaises surprises financières après avoir fini de balayer la sciure. ■



«Aujourd'hui, le théâtre n'engage plus un artiste, il paie pour avoir un spectacle, qui comprend toute une infrastructure»

ERIC ZÜGER, MUNICIPAL À MORGES

Beausobre, c'est donc elle qui s'en charge pour les spectacles qui ont lieu dans le théâtre. Selon le niveau du cachet calculé à la journée, la retenue représente de 10% à 25% de l'ensemble des gains nets.

Eric Züger, le municipal des Finances, explique le contentieux

calculer l'impôt à percevoir à la source. Or, explique le municipal, «aujourd'hui, le théâtre n'engage plus un artiste, il paie pour avoir tout un spectacle avec son infrastructure, qui comprend par exemple des électriciens, des éclairagistes, des chauffeurs et du matériel». La retenue fiscale

Fiscalement rock'n'roll!

Responsable de la division juridique de l'Administration cantonale des impôts, Pierre Curchod relève que les contentieux sont exceptionnels dans ce type d'imposition. «Généralement, nous avons des contacts au préalable avec les organisateurs de spectacles pour définir les règles.» Il concède toutefois qu'il y a certaines difficultés pratiques dans ce domaine, avec des différences selon le pays d'où vient l'artiste,

en raison des conventions de double imposition variables. «Dans le cas de certaines tournées européennes d'artistes connus, dit-il, c'est très complexe car les dépenses sont assez importantes et il faut les répartir entre les différents lieux de production.»

Il remarque toutefois que les montants en jeu ne représentent qu'une très faible partie de l'ensemble des recettes fiscales perçues par le canton. **J.-M. C.**

Trois pavillons flambant neufs

LAVIGNY

L'Institution inaugure de nouveaux hébergements pour ses résidents handicapés.

Trois pavillons flambant neufs pour héberger 72 résidents handicapés ont été inaugurés, hier, à l'Institution de Lavigny. Dans leur style contemporain, ils représentent une heureuse révolution architecturale dans un site aux bâtiments grisâtres déprimants.

Ces nouvelles constructions remplaçant d'anciens logements, la capacité d'accueil du site reste de près de 120 personnes. Mais les conditions ont été adaptées aux critères de qualité de vie et de sécurité actuels. Chacun des pavillons de 24 places, avec infrastructure commune (cuisine, séjour, salle de bains), est destiné à différents types de handicap. Ils ont été réalisés sur un seul niveau pour faciliter le travail d'accompagnement.

Le coût global s'élève à 25 millions de francs, dont 80% en



L'Institution de Lavigny se dote d'une infrastructure d'accueil moderne adaptée aux conditions actuelles de sécurité et de confort.

charge du canton et 20% pour la fondation privée de l'Institution. C'est la règle pour ce type d'investissement, a rappelé hier le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Le canton, a-t-il relevé, investit en ce moment des centaines de millions dans de multiples

établissements médico-sociaux. Il va ainsi recevoir bientôt un projet à 50 millions pour créer une trentaine de lits dans l'hôpital de ce même site, afin d'accueillir des patients du CHUV dans le domaine de la neuroréhabilitation. **J.-M. C.**

Œuvres inédites de Paderewski à découvrir

150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Le compositeur et homme politique polono-morgien aurait eu 150 ans cette année. La société du même nom organise un concert, samedi prochain, à Lausanne.

C'est bien sûr dans la salle Paderewski du Casino de Montbenon qu'aura lieu, samedi prochain, le concert commémoratif du compositeur polonais. La Société Paderewski, de Morges, s'est adjoint le talent du pianiste Christian Chamorel pour le choix d'un programme qui réserve des surprises aux mélomanes. «Nous avons fouillé dans les archives de la société et découvert des pièces très intéressantes encore jamais jouées en Suisse», relate le pianiste.

Le concert réunira de nombreuses personnalités, comme l'ambassadeur de Pologne, et constituera l'événement principal



Le pianiste Christian Chamorel interprétera des pièces encore jamais jouées en Suisse.

de la commémoration. Christian Chamorel, la violoniste Rachel Kolly d'Alba et la mezzo-soprano Catherine Pillonel Bacchetta seront les principaux interprètes de ces compositions postromantiques encore peu connues. **L. BS**